



# CHARTRE GRAPHIQUE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS





LE LOGOTYPE

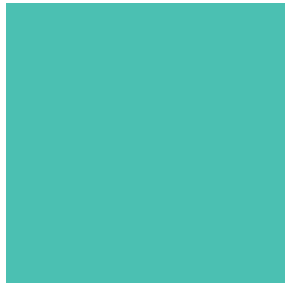
**& L'UNIVERS GRAPHIQUE**

# LE LOGOTYPE



# LE CODE CHROMATIQUE

## COULEURS PRINCIPALES



Pantone 7472 C  
C 64 / M 0 / J 37 / N 0  
R 87 / V 188 / B 177  
# 57BCB1



Pantone 7472 C à 40 %  
C 29 / M 0 / J 17 / N 0  
R 194 / V 226 / B 221  
# C1E2DC



Pantone 2965 C  
C 100 / M 66 / J 32 / N 66  
R 0 / V 39 / B 62  
# 00263E



Pantone 7708 C  
C 100 / M 66 / J 54 / N 0  
R 0 / V 85 / B 105  
# 005469

# LA ZONE DE PROTECTION



La zone de protection autour du logotype est égale à la largeur de la lettre "P" de PAYS.

Elle est destinée à protéger sa visibilité et sa lisibilité.

Aucun élément graphique (logotype, titre, objet, texte...) ne doit apparaître dans cette zone.

# LES INTERDITS



**Il est interdit de supprimer un élément.**



**Il est interdit de modifier la construction et le rapport de taille d'un élément du logotype.**



**Il est interdit de ne pas respecter les proportions du logotype (ex : agrandissement non homothétique).**



**Il est interdit de créer une nouvelle version couleur.**

De façon générale, toute modification du logotype ou interprétation non présentée dans ce document est interdite.

# LES RÈGLES D'UTILISATION,

Le logotype étant composé d'un bloc blanc de soutien, il peut s'appliquer sur tous types de fonds sans perturber sa lisibilité.



# LES DÉCLINAISONS

## LOGOTYPE VERSION FRANÇAISE QUADRI



## VERSION NOIRE



## VERSION NIVEAUX DE GRIS





# LES DÉCLINAISONS

## LOGOTYPE VERSION BRETONNE QUADRI



## VERSION NOIRE



## VERSION NIVEAUX DE GRIS

